

Monaco

Profil pays



15/08/2020

Préparé pour le SCP/RAC par Circular Economy Portugal

www.switchmed.eu



Convention de
Barcelone



1. Introduction.....	3
2. Cadre politique et réglementaire.....	4
3. Demande du marché et situation en matière d'investissement.....	7
4. Contexte socioculturel	8
5. Opportunités et obstacles	8
6. Annexe : bibliographie	13

1. Introduction

La principauté de Monaco est le deuxième plus petit État indépendant du monde. L'État monégasque occupe un rôle de pays tiers auprès de l'Union européenne, mais a tout de même établi une relation permanente avec celle-ci en accréditant un ambassadeur à Bruxelles en 1999. En outre, compte tenu de son union douanière avec la France, la principauté fait partie du territoire douanier communautaire depuis 1968, et du système de TVA européen depuis 2003.

La principauté, qui est une monarchie constitutionnelle, est particulièrement convoitée par les touristes pour son casino et son climat méditerranéen. Il s'agit également d'une place bancaire qui a réussi à se diversifier dans les services et les petites industries non polluantes à haute valeur ajoutée. L'État détient le monopole dans un certain nombre de secteurs, notamment le tabac, le réseau téléphonique et le service postal. Le niveau de vie est élevé, à peu près identique à celui des zones urbaines prospères de France.

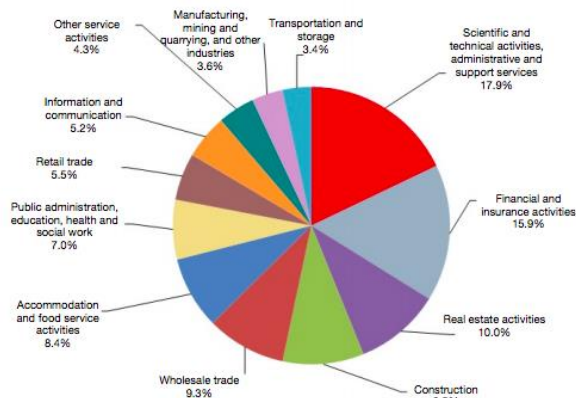









Figure 1 Répartition du PIB 2018. Source : IMSEE

Le PIB de la principauté a augmenté de 6,1 % en 2018, et a dépassé pour la première fois le seuil des 6 milliards d'euros. La croissance a largement été influencée par le développement des services techniques et administratifs et du secteur de l'immobilier, tandis que le secteur des finances et des assurances représente à lui seul 17,8 % du PIB, suivi par les activités techniques et scientifiques, et l'immobilier (17 % et 10 %, respectivement).

Monaco n'applique aucun impôt sur le revenu, et les impôts sur les entreprises sont faibles. La principauté s'impose comme un paradis fiscal prospère à la fois pour les particuliers qui ont décidé de s'y établir et pour les entreprises étrangères qui y ont installé leurs bureaux et activités. Le pays n'est toutefois pas exempt de taxes : il prélève près de 20 % de TVA et collecte des droits de timbre, et les entreprises sont soumises à un impôt sur leurs bénéfices de 33 %, à moins qu'elles ne soient en mesure de prouver que les 3/4 de leurs bénéfices ont été générés au sein de la principauté. Le pays s'est récemment engagé à renforcer la coopération fiscale internationale et à lutter contre la fraude fiscale. Fin mai 2009, Monaco a été officiellement retiré de la « liste grise » de l'OCDE des juridictions fiscales non coopératives, mais continue de subir des pressions internationales pour abandonner ses lois sur le secret bancaire et contribuer à la lutte contre la fraude fiscale. En octobre 2014, Monaco est officiellement devenu la 84^e juridiction

Étant donné que la croissance économique de Monaco dépend du tourisme et du secteur bancaire, la principauté est vulnérable aux ralentissements économiques en France et dans d'autres pays européens, qui sont ses principaux partenaires commerciaux. La principauté de Monaco a connu une croissance dynamique au cours des dernières années. D'après l'Institut monégasque de la statistique et des études économiques, après une baisse de 3,4 % en 2017, le

à participer à la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale de l'OCDE, traduisant un effort de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. En outre, la principauté et l'Union européenne ont signé un accord relatif à l'échange automatique des renseignements de leurs ressortissants en matière fiscale.

Quelques informations		
	Population	0,0381 millions
	PIB par habitant	70 881 EUR ¹
	Croissance moyenne annuelle du PIB sur 10 ans	S.O.
	Empreinte écologique	S.O.
	Part de la consommation d'énergie renouvelable	S.O.
	Taux de chômage	2 % ²
	Indice mondial d'écart entre les sexes 0-1 (parité des sexes)	S.O.

2. Cadre politique et réglementaire

La politique du gouvernement en matière d'environnement et de développement durable s'articule autour de quatre priorités stratégiques : la politique énergétique et climatique ; la gestion du patrimoine naturel et la protection de la biodiversité ; des mesures pour promouvoir un mode de vie et une ville durables ; obtenir une plus grande implication de la part de la communauté monégasque.

La volonté politique en termes de développement durable est également présente dans la loi n° 1.456 (2017) portant sur le **Code de l'environnement**, qui couvre tous les aspects relatifs à la protection de la nature et des habitats, à la pollution, à la pollution sonore et ses risques, à l'amélioration de qualité de vie et à la gestion de l'énergie.

En 2008, le gouvernement a élaboré un plan d'action stratégique, le **Plan Énergie Climat**, dont les objectifs sont les suivants : réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % d'ici 2030 (par rapport à 1990) et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ; contrôler la demande énergétique et améliorer l'efficacité énergétique ; augmenter la génération d'énergies renouvelables à l'échelle locale. Afin de créer un système de gestion interdisciplinaire en mesure de promouvoir une amélioration continue et de faire en sorte que sa politique soit reconnue à l'échelle européenne et internationale, le Plan Énergie Climat pour 2020 de la principauté a été approuvé par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) en 2014. En 2019, le

¹Produit intérieur brut 2018. Disponible pour téléchargement à l'adresse suivante : <https://www.monacostatistics.mc/Publications/GDP-Reports>

² 2012

département de l'Environnement développait le nouveau « **Plan Énergie, Air et Climat** » pour la principauté, avec l'objectif de définir la stratégie énergétique et climatique pour 2030.

Le gouvernement a récemment contribué au réapprovisionnement du **Fonds vert pour le climat pour 2020-2023** (en annonçant une contribution de trois millions d'euros pour les trois années). Il s'agit d'un instrument clé pour le mécanisme financier de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique, qui vise à canaliser une portion importante des fonds publics internationaux afin d'aider la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans les pays en voie de développement.

De nombreuses initiatives pour le développement durable à Monaco sont entreprises par la **Fondation du Prince Albert II de Monaco**, créée en 2006 et dédiée à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable à l'échelle globale. La Fondation soutient les initiatives des organisations privées et publiques dans les domaines de la recherche et des études, de l'innovation technique et des pratiques sociales. La Fondation déploie ses efforts dans trois zones principales : le bassin méditerranéen (en raison de l'emplacement géographique de la principauté de Monaco), les régions polaires (en tant qu'indicateurs privilégiés des évolutions du changement climatique) et les pays les moins avancés.

Afin de soutenir le processus de transition énergétique de la principauté, la **Mission pour la Transition Énergétique** a été créée en 2016 pour mener des projets visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables. En parallèle, le Fonds Vert National a été mis en place avec l'objectif de donner à la principauté les ressources nécessaires pour mettre en œuvre des mesures sur le long terme en faveur de la transition énergétique. Le **Livre Blanc de la Transition Énergétique** a constitué la première étape d'implication des monégasques dans le processus, en collectant et analysant leurs points de vue, actions et attentes, pour ainsi établir une feuille de route commune à toute la communauté monégasque d'ici 2050. Le **Pacte National pour la Transition Énergétique** a été lancé en janvier 2018 pour nourrir l'élan incité par le Livre Blanc et pour fournir un cadre de soutien aux initiatives de la communauté monégasque. Le Pacte National pour la Transition Énergétique vise à représenter l'engagement des membres en matière de transition énergétique et de les aider à partager des bonnes pratiques.

La principauté a également décidé d'investir dans les énergies renouvelables (énergie solaire, éolienne, hydraulique). **Monaco Énergies Renouvelables** (MER) est une entreprise commune qui appartient à l'État et à la SMEG (Société Monégasque de l'Électricité et du Gaz), établie en novembre 2017 pour réaliser ces investissements. Ces acquisitions visent à garantir un accès sur le long terme à l'électricité verte pour la principauté, et ce à un tarif contrôlé.

Le département de la Transition énergétique du gouvernement a également lancé un programme innovant sur trois ans pour le **secteur du tourisme**. Smart+ est un programme sur trois ans entièrement gratuit qui est initialement proposé aux hôteliers de la principauté. Il s'agit d'un petit boîtier connecté à Internet et qui permet aux établissements de mesurer leur consommation énergétique, sans qu'un travail structurel ou qu'un investissement ne soit nécessaire. Son installation est extrêmement simple et permet aux hôteliers et aux particuliers de prendre conscience de leur consommation d'électricité. Le programme est accompagné d'un plan d'action afin que ses utilisateurs puissent réaliser des économies d'énergie considérables³.

³Emblème de SBM et hôtel pilote « vert », le Monte-Carlo Bay, conçu en 2005, s'est engagé dans la bonne direction pour gérer sa transition énergétique. Grâce au boîtier Smart+ et à ses données précieuses, l'établissement a changé 800 luminaires, entre autres, réalisant ainsi des économies d'énergie considérables, l'équivalent d'une consommation d'un mois.

Au cours des dernières années et en raison du travail du Prince Albert II par le biais de sa Fondation, Monaco s'est imposé comme une destination d'**écotourisme** à la fois pour les voyages professionnels et de loisir. La principauté s'est ainsi créée une réputation de destination européenne parmi les plus durables et progressives. La Direction du Tourisme et des Congrès a lancé la campagne « Green is the new glam » axée sur les parcs et jardins locaux, le transport et les hôtels et restaurants, avec pour chacun de ces domaines le potentiel de créer de nouvelles façons durables d'améliorer leurs offres et services. En témoigne le nombre d'hôtels et de restaurants de Monaco ayant déjà obtenu le label Green Key, Green Globe et Planet 21. La Direction du Tourisme et des Congrès travaille en étroite collaboration avec le département de la Transition énergétique de la principauté, et suit les objectifs définis par la mission qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de Monaco. Grâce à un certain nombre d'initiatives de grande ampleur, ils parviennent à rallier à leur cause tous les types d'entreprises touristiques, notamment les hôtels, les restaurants et les attractions.

Pour soutenir l'objectif ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les performances énergétiques et environnementales des bâtiments est une priorité à Monaco. Dans ce contexte, l'approche **Bâtiments durables méditerranéens (BDM)**, mise en place dans la région PACA en 2009, constitue une approche volontaire et innovante, dont l'objectif est de promouvoir des bonnes pratiques de construction (réduire l'impact des matériaux et la consommation d'eau et d'énergie, promouvoir une approche bioclimatique, etc.) en vue d'assurer des bâtiments confortables et respectueux de la santé, tout en prenant en compte les problèmes environnementaux, sociaux et économiques.

En réponse à l'augmentation considérable de navires mouillant dans les eaux du territoire monégasque, à la modification des fonds marins, à la croissance exponentielle de la production de déchets solides municipaux, ainsi qu'à la production et au rejet de gaz d'échappement, les membres du **comité de Monaco, capitale du yachting** ont proposé d'introduire une **taxe environnementale**. Une telle taxe, définie sur un montant raisonnable et variable en fonction de la taille du navire, pourrait permettre de financer les efforts d'amélioration et de protection des fonds marins.

En matière de **développement des énergies renouvelables**, le développement d'installations photovoltaïques est actuellement une priorité pour le gouvernement. Grâce à l'enquête solaire de la principauté, créée en juin 2017, les habitants peuvent découvrir les relevés de rayonnement solaire pour chaque toit, la surface pouvant être utilisée pour l'installation de panneaux solaires et la production annuelle. Cet outil offre aux propriétaires, aux gestionnaires et aux particuliers la possibilité de consulter rapidement des données afin de les aider à décider d'installer ou non des panneaux solaires sur le toit de leur bâtiment. Pour encourager les investissements dans cette technologie, le gouvernement a mis en place en 2014 des incitations financières (le tarif de rachat a été défini à 360 €/MWh hors taxes pour les panneaux installés sur des toits plats ne pouvant pas être intégrés au bâtiment, et à 530 €/MWh hors taxes pour les autres cas).

En 2017, la principauté a établi un plan d'élimination des déchets, qui vise à homogénéiser et coordonner toutes les mesures requises pour gérer de façon rationnelle les déchets générés sur le territoire d'ici 2030.

Smart+ est un incroyable « accélérateur d'ambition » pour le développement durable, et sera sans aucun doute proposé plus tard à d'autres établissements en route vers la transition énergétique.

La **politique de gestion des déchets** vise à réduire les déchets à la source et à optimiser la collecte, le recyclage et l'élimination, notamment via la récupération des ressources. Le gouvernement cherche donc à intensifier le tri sélectif et le développement de campagnes de sensibilisation au recyclage auprès des résidents. Tous les déchets ménagers et semblables sont revalorisés soit sous forme de ressource, soit sous forme d'énergie.

Dans le cadre de sa **politique Zéro déchet** et dans le but d'atteindre l'objectif ambitieux de « zéro plastique à usage unique d'ici 2030 », le gouvernement a pris une série de mesures visant à interdire progressivement les objets en plastique à usage unique suivants : pailles en plastique et bâtonnets mélangeurs en plastique (depuis le 1^{er} janvier 2019) ; les assiettes, tasses, verres et couverts en plastique à usage unique (depuis janvier 2020). En outre, le département de l'Environnement met à disposition des fiches d'informations techniques pour aider les acteurs locaux à choisir de nouvelles fournitures autorisées dans la principauté. Dans la mesure du possible, les acteurs locaux sont vivement encouragés à opter pour des alternatives réutilisables. Les entreprises de la principauté ont adopté ces nouvelles réglementations, et certaines sont même allées plus loin, comme la principale marque de sport qui a décidé de mettre un terme à la vente de bouteilles en plastique.

En 2018, le gouvernement du prince a lancé le label « **Commerce engagé** », gratuit, participatif et évolutif. Il témoigne des pratiques écoresponsables des commerces, et les soutient dans la mise en œuvre de mesures pour une consommation durable. Ce label vise à créer un réseau de partenaires qui pourront partager des bonnes pratiques, développer de nouvelles mesures et faire circuler les informations. Ce label de certification engage les acteurs du territoire à mener des actions concrètes : réduction des déchets et recyclage ; renvoi et réutilisation des emballages ; achats locaux ; économies d'énergie et gestion des ressources naturelles. À l'heure actuelle, plus de 70 commerçants de la principauté ont obtenu le label. En outre, les certifications « **Commerce engagé** » et « **Restaurant engagé** » permettent d'identifier les commerçants et restaurateurs engagés dans une démarche responsable en matière écologique, économique et sociale.

3. Demande du marché et situation en matière d'investissement

La communauté monégasque a conscience des défis que pose le développement durable, et contribue, par exemple, à la mise en œuvre de la politique de développement durable de Monaco en signant le Pacte National pour la Transition Énergétique. En 2019, le pacte comptait plus de 800 membres, y compris des institutions et entreprises monégasques telles que SBM, Monaco Telecom et la SMEG, aux côtés de particuliers.

Le gouvernement a également pris plusieurs mesures pour soutenir les investisseurs cherchant à créer une entreprise dans la principauté. À cette fin, la **Direction de l'Expansion Économique** a modifié ses formulaires et la procédure de création d'une entreprise afin de réduire le temps nécessaire et de simplifier les démarches pour les entrepreneurs. En outre, un service dédié à l'accueil de ces projets a été créé. Les entreprises étrangères perçoivent des avantages fiscaux spéciaux pour investissement, ce qui a généré l'ouverture de nombreux bureaux dans la principauté. Étant donné que les résidents de Monaco ne sont soumis à aucun impôt sur le revenu, la principauté a attiré les investissements des entreprises comme des particuliers.

En ce qui concerne les mesures de soutien aux jeunes entrepreneurs, il convient de mentionner **MonacoTech**, le programme phare de création de start-up qui encourage les projets ou entreprises innovants dotés d'un fort potentiel de croissance à s'installer dans la principauté sur le long terme, leur permettant ainsi de tirer pleinement parti de l'écosystème monégasque conformément à la stratégie et à la vision du pays. Le programme a reçu plus de 230 candidatures de plus de 30 pays différents, et a sélectionné 24 start-up depuis septembre 2017 (plusieurs secteurs sont représentés : les technologies propres, la technologie appliquée à la finance, la technologie appliquée à la médecine, les villes intelligentes, le yachting, l'entreposage, l'industrie spatiale, l'événementiel numérique et la mode), toutes capables de se développer dans la principauté.

4. Contexte socioculturel

Monaco bénéficie d'un niveau de vie très élevé, et le chômage y est inexistant.

En 2019, 1 600 emplois ont été créés, ce qui était bien au-dessus de la moyenne des 10 dernières années (Institut monégasque de la statistique et des études économiques). Monaco dispose de l'un des PIB par habitant les plus élevés du monde, estimé à 67 786 EUR en 2018 (-6,7 % par rapport à l'année précédente). En 2018, 40,2 % des employés de la principauté étaient des femmes. La même année, le gouvernement de Monaco a créé le Comité Droits des Femmes qui espère améliorer la vie des femmes sous tous ses aspects dans la principauté. La mission du Comité consiste à coordonner, mettre en œuvre et évaluer les politiques nationales pour promouvoir l'égalité des sexes tout en luttant contre la discrimination et les violences liées au genre. Dans ce contexte, l'écart de salaire entre les hommes et les femmes, semblable à l'écart français (de plus de 15 %) est une priorité pour le gouvernement.

Le salaire moyen élevé et la richesse individuelle des habitants de Monaco, ainsi que sa toute petite taille, en font un pays où les distinctions de classe sont minimales. Le statut de paradis fiscal de la principauté en fait une destination attrayante pour les personnes fortunées du monde entier. Les résidents disposent de nombreuses nationalités différentes, et certains d'entre eux sont des célébrités. Tous participent à faire de Monaco un lieu de richesse, de pouvoir et de prestige. L'emplacement de Monaco au bord de la mer en a fait un port très convoité par les yachts de luxe. Le secteur du tourisme a besoin de nombreux employés, tout comme l'industrie légère, mais plus de la moitié des personnes travaillant dans ces secteurs à Monaco vivent en dehors de la principauté.

Après avoir traversé une période de croissance économique et de développement industriel à la suite de la Deuxième Guerre mondiale, l'une des principales inquiétudes de Monaco réside dans sa capacité à maintenir son économie, à attirer de nouveaux investissements et à entretenir la qualité de vie de ses citoyens.

Le taux de criminalité est très faible à Monaco, notamment en raison du nombre élevé d'agents des forces de l'ordre par rapport à la population totale. L'utilisation courante de caméras de sécurité dans toute la principauté décourage d'autant plus les activités criminelles.

5. Opportunités et obstacles

D'après toutes les informations recueillies, les principales opportunités et difficultés identifiées pour les entreprises monégasques relevant de l'économie circulaire peuvent être résumées dans le tableau suivant :

	Opportunités	Obstacles
<i>Contexte économique global et situation en matière d'investissement</i>	<p>En raison de sa faible population et de sa situation économique unique, Monaco n'est confronté à aucun des problèmes sociaux présents dans les plus grands pays.</p> <p>Monaco a récemment lancé un nouveau projet d'urbanisation en mer pour créer, d'ici 2025, un écoquartier sur une plateforme de 6 hectares, entre Portier Cove et le forum Grimaldi. La construction de cet écoquartier va non seulement aider à redynamiser l'urbanisme de Monaco, mais aussi à accueillir une population à forte croissance.</p> <p>Cette nouvelle extension maritime de 6 hectares comportera 60 000 m² d'hébergements à la fois luxueux et écologiques. Il s'agit d'un projet d'autant plus ambitieux qu'il nécessite un travail approfondi sur la protection de la vie marine du secteur.</p>	<i>Aucune information n'est disponible sur la mise en œuvre du modèle d'économie circulaire, le nombre d'entreprises vertes, etc.</i>
<i>Contexte politique général</i>	Depuis 2009, le gouvernement de Monaco a développé un réseau d'experts en matière d'environnement, représentant l'ensemble des départements de l'État, qui vise à mettre en place une approche respectueuse de l'environnement en incluant les problèmes environnementaux dans tous les aspects de son travail, avec l'objectif de montrer l'exemple.	
<i>Politique et réglementation (à l'échelle nationale et régionale/locale)</i>		<i>Il n'existe aucune politique spécifique sur les actions d'économie circulaire. Les politiques se concentrent davantage sur le développement durable que sur la transition vers des modèles circulaires.</i>
<i>Filiales et avantages fiscaux</i>	Le gouvernement propose des subventions aux entreprises établies dans la principauté et engagées dans l'activité industrielle du pays, dans le but de réduire leurs frais de location. Cette subvention, versée à terme échu par tranches de six mois, est calculée en fonction du loyer payé et de la	<i>Aucune information n'est disponible sur les subventions spécifiques et les avantages fiscaux pour les entreprises vertes et circulaires</i>

	Opportunités	Obstacles
	surface occupée par l'entreprise, à l'exception de l'espace d'entreposage.	
<i>Achats publics</i>		<i>Aucune information n'est disponible sur les APV</i>
<i>Connaissances générales sur l'économie circulaire et sensibilisation à celle-ci</i>	Le gouvernement mène plusieurs campagnes et initiatives de sensibilisation dans le domaine du développement durable. Par exemple, la campagne virtuelle intitulée « A green shift? », une série d'interviews courtes sous format vidéo, dans lesquelles la Fondation Prince Albert II de Monaco invite des personnalités et des scientifiques à prendre la parole pour réfléchir au lien entre l'environnement et la pandémie, à l'impact actuel de la crise dans plusieurs régions du monde et aux perspectives que nous offre le « monde d'après ».	
<i>Demande des consommateurs (associée au point précédent)</i>	Certaines campagnes de sensibilisation et d'incitation ont eu un effet positif sur le comportement général des consommateurs. Par exemple, Monaco a constaté une baisse considérable de l'utilisation de l'eau suite à une campagne de sensibilisation.	
<i>Partenariats public-privé</i>	Le processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre devrait aller quatre fois plus vite pour atteindre les objectifs définis, en travaillant sur les trois secteurs qui émettent le plus de gaz à effet de serre dans la principauté, qui sont chacun responsable de 30 % des émissions : la mobilité, le traitement des déchets, et le chauffage et la climatisation des bâtiments. Pour ce faire, toutes les parties prenantes publiques et privées doivent être impliquées dans le processus. Il convient de mentionner l'accord « Eco2 » proposé par la SMEG (Société Monégasque de l'Électricité et du Gaz), qui compense les émissions	<i>Il n'existe pas assez d'informations sur les partenariats public-privé relatifs à l'économie verte ou circulaire.</i>

	Opportunités	Obstacles
	de CO ₂ provenant de la combustion de gaz naturel par l'achat de crédits carbone auprès du « Programme de compensation carbone de Monaco », mis en place par le Prince Albert II.	
<i>Programmes ou plateformes de soutien aux entreprises vertes et circulaires</i>		<i>Il n'existe aucun programme spécifique de soutien aux entreprises vertes et circulaires.</i>
<i>Formation professionnelle et éducation sur l'économie circulaire/main d'œuvre qualifiée</i>	Le gouvernement organise de nombreux événements (notamment éducatifs) au sujet de la durabilité et de la protection de l'environnement. Monacology est un événement éducatif (une semaine de sensibilisation du public à l'environnement et au développement durable) qui a lieu chaque année en juin, avec le soutien des départements de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports de la principauté de Monaco. Cet événement s'adresse principalement aux jeunes étudiants. Au cours de ces cinq jours, entre 1 200 et 1 500 étudiants vont apprendre, de façon amusante et inspirante, comment soutenir le Pacte National pour la Transition Énergétique, signé le 19 janvier 2018. Ils vont également redécouvrir les objectifs de développement durable (ODD) associés des Nations unies (thème de l'édition 2017 de Monacology) par le biais de différents ateliers et expositions, en particulier ceux créés par les étudiants monégasques.	
<i>Secteurs économique spécifiques</i>	Les problèmes environnementaux sont pris en compte lors de la planification du développement urbain et de l'utilisation des terres : des études sur l'impact environnemental sont réalisées avec pour premier objectif d'éviter et de réduire les impacts environnementaux négatifs d'un projet, et pour deuxième objectif de mettre en place des mesures de compensation.	
<i>Autres facteurs socioculturels (par exemple, problèmes liés au genre)</i>	À Monaco, les immigrants représentent presque 68 % de la population, d'après les données des Nations unies (2019)	

	Opportunités	Obstacles
<i>Autres défis commerciaux ou juridiques</i>		
<i>Technologies et infrastructures disponibles</i>	<p>Le gouvernement a introduit un certain nombre d'actions relatives à la transition numérique. Parmi ces actions, on trouve le développement des plateformes numériques de la principauté (<i>cloud</i>, gestion des documents électroniques, capteurs de ville intelligente, formation pour les agents et fonctionnaires, réseaux sécurisés, etc.). En outre, le gouvernement s'est engagé à transformer Monaco en ville intelligente en utilisant la technologie numérique pour améliorer le transport, la consommation énergétique, la gestion des déchets, le tourisme, la santé, l'éducation et la sécurité.</p> <p>2019 a vu la mise en place d'un <i>cloud</i> national monégasque pour gérer les données de la principauté. Cela a permis d'une part d'héberger les données et les applications de la ville intelligente, et d'autre part de tirer parti des processus d'industrialisation disponibles pour déployer plus rapidement toute nouvelle application de production. Une plateforme d'identité numérique a également vu le jour pour permettre la distribution et la gestion du cycle de vie des identités numériques, et d'accéder à des services en ligne dans le futur. Une infrastructure de gestion clé a été développée et plusieurs lignes de production de carte mémoire ont été mises en place. Elles contiennent les données commerciales et l'identité numérique de plusieurs institutions et départements (mairie, police, département de l'emploi, service des prestations médicales, etc.).</p>	

6. Annexe : bibliographie

Vous trouverez ci-dessous quelques politiques et stratégies qui promeuvent d'une façon ou d'une autre l'économie verte et circulaire, ainsi que des rapports pertinents :

Document	Année	Source
Prince Albert II of Monaco Foundation / sustainability projects	2020	https://www.fpa2.org/foundation-projects.html
Alternatives to single-use plastic tableware	2020	https://en.gouv.mc/Policy-Practice/The-Environment/Publications/Alternatives-to-single-use-plastic-tableware
Responsible trading and Responsible restaurants certifications	2020	https://en.gouv.mc/Policy-Practice/The-Environment/Publications/The-latest-news-of-the-Responsible-Trading-and-Responsible-Restaurant-Certifications
Monaco en Chiffres 2020	2020	https://en.gouv.mc/Policy-Practice/The-Economy/Analysis-and-Statistics/Publications/Monaco-en-Chiffres-2020
Monacology Eco Village	2020	http://www.monacology.fr/
Ecopreneur European sustainable Business Federation Final Report Circular Economy Update Overview of Circular economy in Europe	2019	https://circulareconomy.europa.eu/platform/sites/default/files/ecopreneur-circular-economy-update-report-2019.pdf
Monaco contributes to Green Climate Fund replenishment	2019	https://en.gouv.mc/Policy-Practice/Monaco-Worldwide/Diplomacy-and-International-Presence/News/Monaco-contributes-to-Green-Climate-Fund-replenishment
Tourist and Convention Authority launches second digital "Green is the new glam" campaign	2019	https://en.gouv.mc/A-la-Une-du-Portail/Tourist-and-Convention-Authority-launches-second-digital-Green-is-the-new-glam-campaign
L'Environment in the principality of Monaco. Department of the Environment	2019	https://en.gouv.mc/Policy-Practice/The-Environment/Publications/Monaco-Environment-booklet
The Strategic Council for Attractiveness activity report	2018	https://en.gouv.mc/Policy-Practice/A-Modern-State/Publications/The-Strategic-Council-for-Attractiveness-activity-report
Plant Ahead. A trillion Trees to Fight the Climate Crisis	2018	https://www.plant-for-the-planet.org/en/about-us/plantahead
Energy Transition White Paper of Monaco	2017	https://en.gouv.mc/Policy-Practice/The-Environment/Publications/Energy-Transition-White-Paper-of-Monaco
Public Policy Barometer 2016	2016	https://en.gouv.mc/Policy-Practice/A-Modern-State/Publications/Public-policy-barometer
Rapport National de la Principauté de Monaco	2014	https://www.cbd.int/doc/world/mc/mc-nr-05-fr.pdf
Guide to responsible purchases	2013	https://en.gouv.mc/Policy-Practice/A-Modern-State/The-Administration-s-eco-responsibility/Publications/Guide-to-responsible-purchases
Climate and Energy Plan	-	https://en.gouv.mc/Policy-Practice/The-Environment/The-Climate-and-Energy-Plan-in-the-town

Clause de non-
responsabilité

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de SwitchMed et ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne.

Retrouvez-nous

www.switchmed.eu